

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 Saint Orens
Courrier transfert
Tél : 06-14-29-21-74.
Tél : 06-16-15-23-45.
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 6 octobre 2013

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par voie de fait, et toujours occupé par un tiers sans droit ni titre »

Madame, Monique OLLIVIER
Procureure Générale
Près la cour d'appel
Place du Salin
31000 Toulouse.

Lettre recommandée avec AR : N° 1A 090 351 5530 3

FAX : 05-61-52-14-98

Objet : Demande de communication de pièces suite à votre autorisation du 6 août 2013.

Madame la Procureure.

En date du 6 juin 2013 je sollicitais encore une fois votre très haute bienveillance à prendre en considération les informations graves que je portais à votre connaissance et valant plainte.

Dans ces informations étaient demandé une demande de dépaysement qui est de droit dans huit dossiers pour l'audience du 13 novembre 2013.

Dans ces informations étaient demandées une demande de communication de pièces soit les différentes convocations de chacune des parties dans chacune des affaires.

Sur ce courrier du 6 juin 2013 j'ai eu une réponse pour Madame la Procureure Générale « ***Soit Par Monsieur Lionel CHASSIN*** en son courrier du 6 août 2013.

Monsieur Lionel CHASSIN commente sur chacune des procédures et allègue une fausse situation juridique sur chacune des affaires.

- *Des conclusions pour chacun des dossiers seront déposées pour l'audience du 13 novembre 2013 et avant.*

Pour Monsieur Lionel CHASSIN en l'état de la procédure il ne lui paraît pas envisageable le renvoi des affaires devant une autre cour d'appel.

Alors qu'au vu des dossiers ces derniers ne peuvent être jugés par la loi, par des magistrats ayant un lien permanent avec les prévenus. « *L'impartialité s'impose* ».

Au vu de tous les éléments de droit formulés, portés à votre connaissance, la partialité de la cour et de toute la juridiction est déjà établie dans les dossiers de Monsieur LABORIE André.

- Il n'y a qu'à voir comment ont été rendus les arrêts du 7 mai 2013.
- Il n'y a qu'à voir le courrier du 6 août 2013 rédigé par Monsieur Lionel CHASSIN en son contenu sur une fausse situation juridique.

Que celui-ci a fait droit et a donné autorisation pour que me soit communiqué et délivré les copies de citations que j'ai sollicitées.

Soit ma demande en ces termes :

A/ Sur la production de toutes les convocations faite aux parties aux instances des 8 dossiers dont significations faites au N° 2 rue de la forge domicile réel bien qu'il soit occupé par Monsieur TEULE Laurent sans droit ni titre.

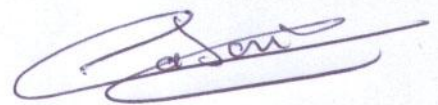
- *Je vous prie de bien vouloir me faire fournir par votre greffe la copie de chacune des citations « soit convocation en justice » pour chacune des parties.*

A ce jour soit 4 mois après ma demande, je n'ai toujours pas eu la copie de ces pièces et j'en reste encore une fois très étonné.

Soit je reste dans l'attente de cette communication de toute urgence au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens à fin d'établir mes conclusions pour chacun des dossiers.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Procureure Générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur LABORIE André.



Pièce :

Le courrier de Monsieur Lionel CHASSIN en date du 6 août 2013